

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

RÈGLEMENT NO 2024-405

ABROGE LE RÈGLEMENT 2021-361
« FIXANT UN TARIF POUR FINANCER LES OPÉRATIONS
ET L'ENTRETIEN D'UN SITE DE DÉPÔT EN TRANCHÉES
DANS LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS »

Considérant que le chapitre II de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (R.L.R.Q, c.O - 9) habilite la municipalité régionale de comté à exercer les compétences d'une municipalité locale à l'égard de ses territoires non organisés;

Considérant le règlement 1983-04 stipulant que toute taxes générales ou spéciales de la MRC seront imposées par résolution du Conseil des maires;

Considérant qu'il y a lieu d'abroger le règlement 2021-361 « fixant un tarif pour financier les opérations et l'entretien d'un site de dépôt en tranchées dans les territoires non organisés et modifiant les règlements 2000-118 et 2009-205 », puisque cette dépense sera financée à même le taux de taxes établit annuellement par résolution;

Considérant le dépôt et la présentation de projet de règlement 2024-405 à la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 27 novembre 2024;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 27 novembre 2024, accompagné d'une demande de dispense de lecture;

Considérant qu'une copie du règlement 2024-405 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 12 décembre 2024, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau décrète ce qui suit :

Article 1 – Abrogation

Le règlement numéro 2021-361 est abrogé.

Article 2 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Chantal Lamarche
Préfète

Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière

Avis de motion donné le 27 novembre 2024.

Dépôt et présentation du projet de règlement le 27 novembre 2024.

Règlement adopté le 12 décembre 2024.

Publication et entrée vigueur le 16 décembre 2024